



Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-215906637-20240411-DEL053_017_2024-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 053

017

2024

Date de la convocation et de l'affichage : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre de votants par procuration	2
Nombre de suffrages exprimés	28

Etaient présents : (26)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoint, BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués, COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, RICHARD Nicolas, PEEL John, THOMAS Loïc, Conseillers,

Ont donné procuration : (2)

DEGRAND Christophe, procuration à DEVOS Frédéric,
HUGOO Isabelle, procuration à PEEL John.

Absents/excusés : (1)

LEMOINE Isabelle.

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Le Maire,

CALCOEN David



LOTISSEMENT BELE – RETROCESSION ESPACES VERTS.

Depuis plusieurs années, la commune entretient la parcelle AB 687, d'une superficie de 217 m², issue à l'origine du lotissement BELE, route de Steenvoorde.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose la reprise de cet espace vert tel que représenté sur le plan ci-après.



La rétrocession est faite à l'euro symbolique et les frais d'acte à la charge de la commune.




Il est proposé au Conseil de :

- ARPROUVER la rétrocession de la parcelle AB 687, d'une superficie de 217 m², pour l'euro symbolique,
- APPROUVER le classement dans le domaine public communal de cette parcelle,
- DECIDER de prendre en charge les frais d'acte notarié,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à la majorité la proposition ci-dessus (DEVOS Frédéric, RICHARD Nicolas, PEEL John, THOMAS Loïc, DEGRAND Christophe, procuration à DEVOS Frédéric et HUGOO Isabelle, procuration à PEEL John votent CONTRE).

Fait et délibéré en séance le 11-04-2024



Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Le Maire,</p>   <p>CALCØEN David</p>
---	---

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Sous-Préfecture le :
et publication ou notification le

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 059-215906637-20240411-DEL053_017_2024-DE



<p>Le Maire,</p>  <p>CALCOEN David</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>
---	--